

## ARRETE DE CIRCULATION N° AR-52/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L321-4

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1 et R131-1 à R131-11

Vu le Code de la Route

Vu la demande de la Société Van Eecke afin d'exécuter des travaux réfection sur les réseaux des eaux usées et des eaux pluviales rue du Château, RD62, en date du 09/10/2025,

### ARRETONS

**Article 1 :** Au cours de la période comprise entre le 20 et le 24 octobre 2025 la rue du château à CHEMY sera fermée à la circulation. L'accès aux riverains sera autorisé. L'accès sera également autorisé aux habitations situées sur le territoire de Phalempin mais limitrophe de CHEMY.

**Article 2 :** Durant cette interruption, les usagers se conformeront aux indications portées à connaissance par les panneaux de déviation posés à cet effet.

**Article 3 :** La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlement en vigueur notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

**Article 4 :** La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

**Article 6 :** Le Responsable des travaux, la Gendarmerie de Phalempin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à : M Bourez, Ste Van Eecke, route de Watou 59114 STENVOORDE  
M le responsable de l'arrondissement routier de Douai  
Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Phalempin  
SDIS

Bernadette SION  
Maire

